



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 072/09/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02/02 en date du 24 février 2025 autorisant M. le Maire à intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant la requête, enregistrée sous le n° 24MA03270 au greffe de la Cour administrative d'appel de Marseille le 27/12/2024, de Madame BERLIOUX VARRAUD, demandant l'annulation du jugement de rejet n° 220684 du 28 octobre 2024 du Tribunal Administratif de Toulon, dans lequel elle demandait l'annulation de l'arrêté de non opposition à déclaration de travaux daté du 08 janvier 2021 pris par le Maire de Saint-Zacharie en faveur de M. TOUCHARD ;

DECIDE

- Article 1 :** De mandater la SELARL ITEM Avocats, cabinet d'avocats au Barreau de Toulon, sise Espace Valtech – RD 98 – Giratoire de la Redonne – 83160 La Valette du Var, pour accompagner la Commune dans le cadre de l'affaire citée ci-dessus et la représenter devant les juridictions compétentes.
- Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 15 septembre 2025

Le 1^{er} adjoint,

Claude FABRE